



CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE
Classique - Contemporain - Jazz/Modern Jazz - Caractère - Hip-Hop - Claquettes - Autres Styles

ADRESSE REGION
: **A.R.D.R.A. BP 9**
01330 VILLARS LES DOMBES
a.r.d.r.a@orange.fr
Téléphone : 04 74 42 83 47

Règlement des concours 2020

Le règlement de la Confédération Nationale de Danse laisse la liberté du nombre de passages physiques à l'appréciation des présidents de région . Cette page précise les dispositions de la région Rhône-Alpes qui s'appliquent aux concours régionaux des 8 et 9 février 2020 et des 21 et 22 mars 2020.

DISPOSITIONS REGIONALES AUVERGNE RHONE-ALPES EST

Un candidat n'a droit qu'à 3 passages physiques sur scène aux concours régionaux, la limite est à 2 passages pour le concours national - art. 4.1).

Dans toutes les catégories « individuel », un candidat n'a droit qu'à un seul passage dans le même style (rappel).

Tous les professeurs et les candidats doivent être adhérents à la CND et à jour de leurs adhésions renouvelables chaque année.
Montant de l'adhésion candidat : 16 € à régler à l'inscription au concours.

Montant de l'adhésion professeur : 45 € à l'inscription de ses élèves au concours régional.

L'inscription au concours régional donne lieu à un paiement de :

- 30 € en individuel,
- 15 € /personne en duo,
- 12 € /personne en groupe.

Le même montant d'inscription sera demandé pour la participation au concours national.

CANDIDAT INSCRIT EN P.A.A. (PRATIQUE AMATEUR AVANCEE) :
 Elève qui prend au minimum 4 cours de danse par semaine toutes disciplines confondues.

1 – CATEGORIE

1.1 **CLASSIQUE** : Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies de la vidéo

INDIVIDUEL FILLE	INDIVIDUEL GARÇON	DUO	GRUPE
<p>Sur ½ pointes : Préparatoire 1 : de 08 à 10 ans Préparatoire 2 : de 09 à 11 ans Élémentaire 1 : de 10 à 13 ans Moyen 1 : de 12 à 15 ans Supérieur 1 : à partir de 14 ans</p> <p>Sur pointes : Élémentaire 2 : de 11 à 13 ans Moyen 2 : de 12 à 15 ans Supérieur 2 : à partir de 14 ans Excellence : à partir de 15 ans PAA (Variation du Répertoire à choisir sur le DVD)</p>	<p>Préparatoire 1 : de 08 à 10 ans Préparatoire 2 : de 09 à 11 ans Elémentaire : de 11 à 13 ans Moyen : de 12 à 15 ans</p> <p>Supérieur : à partir de 15 ans</p> <p>Excellence : à partir de 15 ans PAA (Variation du Répertoire à choisir sur le DVD)</p>	<p>Préparatoire de 08 à 11 ans durée : de 1'00 à 1'30</p> <p>Sur ½ pointes ou pointes au choix : Catégorie 1 de 11 à 14 ans durée : de 1'30 à 2'00</p> <p>Catégorie 2 de 13 à 17 ans durée : de 1'30 à 2'30</p> <p>Catégorie 3 de 15 à 25 ans durée : de 1'30 à 2'30</p> <p>Catégorie EAT FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR : DUOS SEULEMENT en PAA durée □ de 1'30 à 2'30</p>	<p>Préparatoire de 08 à 11 ans Durée : de 1'30 à 2'00</p> <p>Sur ½ pointes ou pointes au choix : Catégorie 1 de 11 à 14 ans Durée : de 1'30 à 3'00</p> <p>Catégorie 2 de 13 à 17 ans Durée : de 1'30 à 3'00</p> <p>Catégorie 3 de 15 à 25 ans Durée : de 1'30 à 3'00</p> <p>Pas de catégorie EAT pour les groupes Un Titulaire EAT ou en formation ne peut pas danser dans un groupe</p>
<p>EAT (ou en cours d'obtention) ou FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR – Variation du Répertoire à choisir sur le DVD (PRATIQUE AMATEUR AVANCEE exclusivement) Attention les résultats des EAT sont connus entre le régional et le national donc un candidat qui prépare l'EAT doit impérativement s'inscrire en EAT même sans la connaissance du résultat « PAS DE 2 » DU REPERTOIRE (ADAGE seulement) PRATIQUE AMATEUR AVANCEE EXCLUSIVEMENT : A partir de 15 ans pour les Filles (sur points) et les Garçons et Catégorie EAT – FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR. Les « Pas de 2 » du répertoire respectent la durée définie par le chorégraphe.</p>			

1.2 **JAZZ-MODERN' JAZZ, CONTEMPORAIN, CARACTERE/DANSE DU MONDE, HIP-HOP, AUTRES STYLES CREATIONS (attention suppression de certaines tranches d'âge). CLAQUETTES (excepté : Danses de Salon ou Sportives)**. Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies du dvd pour les individuels Préparatoire et Catégories 1 et 2 pour les Styles Jazz/Modern' Jazz et Contemporain - Préparatoire et Catégorie 1 pour le style Hip Hop.

INDIVIDUEL	DUO	GRUPE
<p>Préparatoire* : de 08 à 10 ans durée : 1'00</p> <p>Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 1* : de 10 à 12 ans durée : de 1'00 à 1'30</p> <p>Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 2* : de 12 à 14 ans durée : de 1'30 à 2'00</p> <p>Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 3 : de 14 à 16 ans durée : de 1'30 à 2'00</p> <p>Catégorie 4 : de 16 à 25 ans durée : de 1'30 à 2'00</p> <p>EAT : FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR – durée de 1'30 à 2'00</p>	<p>Préparatoire : de 08 à 11 durée : de 1'00 à 1'30</p> <p>Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 1 : de 11 à 14 ans durée : de 1'30 à 2'00</p> <p>Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 2 : de 13 à 17 ans durée : de 1'30 à 2'30</p> <p>Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 3 : de 15 à 25 ans durée : de 1'30 à 2'30</p> <p>Catégorie EAT – FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR – DUOS SEULEMENT durée □ de 1'30 à 2'30*</p>	<p>Préparatoire : de 08 à 11 ans durée : de 1'30 à 2'00</p> <p>Catégorie 1 : de 11 à 14 ans durée : de 1'30 à 3'00</p> <p>Catégorie 2 : de 13 à 17 ans durée : de 1'30 à 3'00</p> <p>Catégorie 3 : de 15 à 25 ans durée : de 1'30 à 3'00</p> <p>Catégorie EAT – FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR – INTERDIT EN GRUPE</p>

Attention les résultats des EAT sont connus entre le régional et le national donc un candidat qui prépare l'EAT doit impérativement s'inscrire en EAT même sans la connaissance du résultat

NB : Le non-respect de la variation peut entraîner une perte de points pour le candidat. Il sera toléré, uniquement pour les candidats inscrits en **Pratique Amateur Avancée**, un accroissement des difficultés des variations proposées ne modifiant pas la variation (exemple : 2 tours pour 1 tour – entrechats à la place de sauts simples mais sans obligation de réalisation). Pour le niveau excellence : fille et garçon, ainsi que les « Pas de 2 » du Répertoire, indiquer le chorégraphe et la version choisie en joignant l'autorisation du Chorégraphe ou de ses ayants droits si nécessaire (joindre copie de la demande également et surtout en cas de non réponse). Il est formellement interdit de mélanger des versions différentes.

SPECIFICITES CANDIDATS LIBRES

En Classique individuel uniquement à partir de la catégorie Supérieur et Duo et groupe à partir de la Cat 3
 Dans les autres disciplines en individuel à partir de la Cat 3 et Duo et groupe à partir de la Cat 3

2 – ADHESIONS OBLIGATOIRES SUR SITE EN LIGNE

L'adhésion à la C.N.D. est obligatoire pour le professeur et les élèves. L'inscription au Concours Régional doit être faite dans la région d'adhésion. L'adresse d'adhésion est celle de l'école de danse et pour les candidats libres celle de leur domicile. Les dérogations de transfert sur une région autre que celle de l'affiliation ne sont pas autorisées quel que soit le motif (maladie, accident, , etc). **(Une procédure saisie sera adressée aux écoles et visualisable sur le site dans Aide)**
OBLIGATION DE TELECHARGER SUR LE SITE LA CNI RECTO + PHOTO IDENTITE POUR PROFESSEURS ET ELEVES

3– INSCRIPTIONS AUX CONCOURS OBLIGATOIRES SUR SITE EN LIGNE

- Le candidat voulant se présenter au concours national devra avoir 8 ans révolus au 1^{er} janvier de l'année du Concours National et Régional, et 25 ans maximum au 1^{er} janvier de la même année.
- Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée au concours national.
ATTENTION : La notion de moyenne d'âge au sein d'un groupe n'existe plus, chaque élève du groupe doit avoir l'âge de la catégorie au 1^{er} janvier de l'année du concours national.
- L'inscription aux Concours Régionaux et National de la CND implique l'acceptation du présent Règlement sans condition sous peine d'exclusion et sans remboursement. **Pour valider vos dossiers en ligne vous devez obligatoirement cocher la case d'acceptation des conditions sur le site.**
- Un candidat inscrit en Pratique Amateur Avancée, individuel, duo ou groupe, ayant obtenu un Premier Prix au Concours National devra obligatoirement se présenter dans une catégorie supérieure si son âge le permet pour le Concours Régional et National de l'année suivante, ou dans une autre discipline et en pratique amateur avancée. (Excepté la catégorie EAT FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR toujours PAA)
- Aucun candidat ne sera accepté sans qu'il ait fourni lors du Concours Régional l'autorisation du chorégraphe ou de ses ayants droits pour les variations de répertoire protégé – joindre la copie de votre demande au bulletin d'inscription (se renseigner auprès du directeur de la SACEM, représentant la SACD).
- Seront sélectionnés au Concours National**, les candidats, individuels, duos ou groupes ayant obtenu un **premier prix Avec Accès au Concours National** lors du Concours Régional.
- Un candidat amateur, individuel, duo ou groupe, ayant obtenu un Premier Prix au Concours National devra obligatoirement se présenter dans une catégorie supérieure pour le Concours Régional et National de l'année suivante, si son âge le permet et en Pratique Amateur Avancée. **(Une procédure saisie sera adressée aux écoles et visualisable sur le site dans Aide)**

4 – VARIATIONS

- Un candidat n'aura droit qu'à deux passages physiques sur scène au Concours National (pour les Concours Régionaux, la liberté du nombre de passage physique est laissée à l'appréciation des Présidents et de leur C.A). Dans toutes les catégories **« individuel »**, un candidat n'aura droit qu'à **un seul passage dans le même style.**
- Un groupe peut être constitué de 3 à 12 élèves (musiciens compris s'ils sont sur scène). Exemple : un danseur et un musicien sur scène doivent s'inscrire en duo.
- Les chorégraphies (individuelles, duos ou groupes) et les participants (duos, groupes) présentés au Concours Régional seront strictement les mêmes au Concours National sous peine de disqualification ainsi que leur nombre au niveau des groupes. **En cas d'absence justifiée et sérieuse** d'un membre dans un groupe entre le Concours Régional et National, celui-ci ne sera pas remplacé.
- Une chorégraphie de variation libre individuelle ne peut être présentée plus de trois fois maximum par une même école.

5 - DISQUALIFICATION ET PERTE DE POINTS

- Motifs de disqualification du candidat :
 - Non-respect du règlement.
 - Dépassement de la durée des variations (chronométrage à partir du début de la prestation et jusqu'à sa fin qu'elle soit dansée, chantée, récitée avec ou sans musique.
 - Dépassement du nombre de candidats autorisé.
 - Candidats étant pris sous le coup de produits dopants ou alcool.
 - Manque de respect envers les membres du jury, commissaires et les organisateurs.
- Motifs pouvant entraîner une perte de points :
 - Manquement dans la variation imposée.
 - Toute tenue non conforme aux tenues exigées.
 - Si un PAA s'inscrit délibérément en amateur

Chaque candidat individuel, duo ou groupe doit produire un enregistrement musical de très bonne qualité sur CD. Les coupures doivent être faites à la fin d'une phrase musicale. Un mauvais montage ou enregistrement est susceptible de pénaliser les candidats.

6 – TENUE OBLIGATOIRE

6.1 Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en Classique :

- **Fille** : Justaucorps de couleur claire ou vive, éventuellement avec jupette mais uniquement courte, Collant clair. **5VOIR COULEURS AUTORISEES SUR CLE USB**
Les couleurs : noire, marine, marron foncé, gris foncé, etc... ne sont pas acceptées - la jupette voile style Empire interdite (sous poitrine)
- **Garçon** : Collant gris ou blanc, tee-shirt (collant noir interdit).
- **Répertoire** : Costume obligatoire.

6.2 Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en Jazz – Contemporain : Shorty noir + haut de couleur vive ou claire et près du corps - Combi-short ou justaucorps de couleur vive ou claire (sauf couleur foncée) – Cheveux attachés - Chaussettes interdites - Jazz : bottines autorisées - - Contemporain : pieds nus obligatoire, **les pédilles sont autorisées.**

6.3 Les candidats doivent se présenter en tenue de scène lors de la remise des prix.

7 – COSTUMES ET ACCESSOIRES

- 7.1 Les costumes et accessoires sont acceptés (sauf variations imposées voir article 6) pour l'ensemble des styles. Le temps de mise en place des accessoires sera comptabilisé dans la durée de la prestation.) et la mise en place effectuée par les candidats eux-mêmes. Les décors ne sont pas acceptés
- 7.2 Les accessoires encombrants, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et normes de sécurité sont exclus. Tous produits de type talc, paillettes, poudre ou produits assimilés ainsi que fumigène et carboglace sont interdits (peut gêner les candidats suivants sur le plateau) et entraînent l'exclusion.

8 – TITULAIRES D.E. - EAT ET PRATIQUE AMATEUR AVANCEE

- 8.1 Les enseignants titulaires du D.E. rémunérés ou bénévoles ne peuvent pas participer en qualité de candidat individuel, duo ou groupe aux Concours Régionaux et au National.
- 8.2 Les titulaires de l'EAT ou en cours d'obtention ou en Centre de Formation DE ou Danseur doivent se présenter en « Pratique Amateur Avancée » exclusivement et uniquement en individuels ou duos. Dans la catégorie Duo : les candidats ne peuvent danser qu'avec des candidats EAT.
- 8.3 Les candidats prenant au minimum 4 cours de danse par semaine toutes disciplines confondues doivent s'inscrire en « Pratique Amateur Avancée » dans tous les styles, de même que les candidats issus des écoles présentant des chorégraphies réalisées par un professionnel extérieur de renom.

9 – CHOREGRAPHIES SPECIFIQUES CND

- 9.1 Les chorégraphies présentées sur le support pédagogique et vendues et vendus par Sud Reportage seront exclusivement réservées aux Concours de la C.N.D. Il est interdit de se servir de ces variations dans d'autres concours.

Les Présidents qui assistent à la présentation de l'une de nos variations lors d'un concours extérieur à la C.N.D. sont tenus de signaler aux organisateurs et au jury l'illégalité de la situation.

L'utilisation de tout ou partie d'une variation dans un spectacle par un professeur membre de la C.N.D. devra être soumise à la Commission des Concours et au siège National de la CND par demande écrite.

Les clés USB ne doivent pas être dupliquées, droits d'exclusivité.

10 – PHOTOS ET VIDEOS

- 10.1 Les prises de vues, vidéos et photos sont strictement interdites. Seules les personnes ou entreprises accréditées par la C.N.D. sont autorisées. Toute personne n'ayant pas l'accréditation sera exclue de la salle et susceptible d'être poursuivie en justice. Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vues, télévision, vidéos, photos ou autres, effectuées durant le Concours et sa préparation.

11 – NOTATION ET CLASSEMENT

- 11.1 Le Jury souverain garde l'entière liberté de reclasser un candidat dans une autre discipline ou une autre catégorie sans appel en accord avec l'observateur dans les concours régionaux. Pas de reclassement au National

11.2 Barème :

- 1 ^{er} Prix avec Félicitations du Jury	18 à 20	Accès au Concours National
- 1 ^{er} à l'Unanimité	17	Accès au Concours National
- 1 ^{er} Prix	16	Accès au Concours National
- 1 ^{er} Prix Régional	15	
- 2 ^{ème} Prix	14	
- 3 ^{ème} Prix	12 à 13	
- Accessit	11	
- Participation	<11	

- 11.3 Les Catégories présentant des candidats dont la note est inférieure à 11 ne recevront aucun prix mais un diplôme de participation dans les concours régionaux.

- 11.4 Ce barème est applicable aussi bien aux candidats se présentant en Amateur que ceux se présentant en «Pratique Amateur Avancée».



CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE
Classique - Contemporain - Jazz/Modern Jazz - Caractère - Hip-Hop - Claquettes - Autres Styles

REGLEMENT DES CONCOURS 2020

Lieux d'échanges et de rencontres, les Concours Régionaux et Nationaux ont pour objectif de permettre aux danseurs de diverses disciplines, de s'exprimer à travers leur Art et leur Passion

Le Président

Yvon STRAUSS



CONCOURS NATIONAL

29 après-midi et 30 avril
&
1^{er} - 2 et 3 mai 2020
CORUM
MONTPELLIER

CONCOURS REGION

8 - 9 février 2020 : Classique, Caractère
21-22 mars 2020 : Jazz-Modern'Jazz, Hip-Hop, Contemporain, Autres styles, Claquettes
Lieu : Théâtre de Bourg-en-Bresse
11, place de la Grenette 01000 Bourg-en-Bresse

Tous les règlements sont établis à l'ordre de l'ARDRA

Adhésion à la CND, à régler à l'inscription au Régional : 16 € /candidat, 45 € /professeur

Tarifs : A REGLER POUR LE REGIONAL ET POUR LE NATIONAL

Individuels :	Duo :	Groupe (3 à 12 personnes)
30,00 €	15,00 € / Personne	12,00 €/Personne

Nous remercions tout particulièrement pour leur participation à l'élaboration des variations :

CLASSIQUE FILLES	JAZZ & MODERN'JAZZ	HIP HOP
Préparatoire 1 Anne MERCEREAU	Préparatoire: Vanessa WAGNER	Préparatoire : Alicia DE MARIA
Préparatoire 2 Anne MERCEREAU	Catégorie 1 : Sophie ROUCH	ET
Elémentaire 1 Chantal LATACHE	Catégorie 2 : Patrice PAOLI	Catégorie 1 Florian MOVALA
Elémentaire 2 Karine AZNAR		
Moyen 1 Isabelle HERNANDEZ		
Moyen 2 Isabelle HERNANDEZ		
Supérieur 1 Isabelle VERGNE		
Supérieur 2 Carole MASSOUTIE		
Excellence PAA : VARIATIONS DU REPERTOIRE		
IMPOSEES (VOIR DVD POUR FILLES & GARCONS)		
CLASSIQUE GARÇONS	CONTEMPORAIN	
Préparatoire Elodie LE VAN	Préparatoire :Christine LYON-MOAL	
Préparatoire 2 Elodie LE VAN	Catégorie 1 Christine LYON-MOAL	
Elémentaire Michèle LUCIBELLO	Catégorie 2 Marco CATTOI	
Moyen Omar TAIEBI		
Supérieur Pascal CYPRIEN		

ADRESSE REGION : A.R.D.R.A.

a.r.d.r.a@orange.fr

BP 9 01330 VILLARS LES DOMBES

Téléphone : 04 74 42 83 47

Siège social National □ : Hôtel de Ville – Place Gabriel Payeur – 13510 Eguilles

Secrétariat National : □ Tél. 04.42.92.55.07 - Fax. 04.42.28.21.97

E-Mail : confederation.nationale.danse@wanadoo.fr - SITE INTERNET : www.cnd.info